



DÉCISION
DEC_2026_003

OBJET : Signature d'une convention relative à la location des locaux de la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n°2020-031 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Ville de Charenton-le-Pont organise une cérémonie d'installation des nouveaux conseillers de quartier,

CONSIDÉRANT qu'il convient, à cette fin, de disposer de locaux adaptés à l'accueil de cet évènement,

CONSIDÉRANT que la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie met à disposition de la Ville des locaux répondant à ces besoins,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la convention relative à la location des locaux de la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie pour l'organisation de la cérémonie d'installation des nouveaux conseillers de quartier, le jeudi 15 janvier 2026 de 19h à 22h.

ARTICLE 2 : De signer la convention avec la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie selon les termes mentionnés.

ARTICLE 3 : Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Cette juridiction administrative peut notamment être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Charenton-le-Pont, le 23 janvier 2026

#signature1#